



Santé
Canada

Health
Canada

Répertoire des spécifications sur l'identifiant des aliments supplémentés avec mise en garde

Santé Canada est le ministère fédéral responsable d’aider les Canadiennes et les Canadiens à maintenir et à améliorer leur état de santé. Santé Canada s’est engagé à améliorer la vie de tous les Canadiens et à faire du Canada l’un des pays où les gens sont le plus en santé au monde, comme en témoignent la longévité, les habitudes de vie et l’utilisation efficace du système public de soins de santé.

Also available in English under the title:
Directory of Supplemented Food Caution Identifier Specifications

Pour obtenir plus d’information, veuillez communiquer avec :

Santé Canada
Indice de l’adresse 0900C2
Ottawa (Ontario) K1A 0K9
Tél. : 613-957-2991
Sans frais : 1-866-225-0709
Télec. : 613-941-5366
ATS : 1-800-465-7735
Courriel : publications-publications@hc-sc.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Santé, 2022

Date de publication : juillet 2022

La présente publication peut être reproduite sans autorisation pour usage personnel ou interne seulement, dans la mesure où la source est indiquée en entier.

Cat. : H164-329/2022F-PDF
ISBN : 978-0-660-38262-3
Pub. : 210667

Table des matières

Diagrammes de référence4

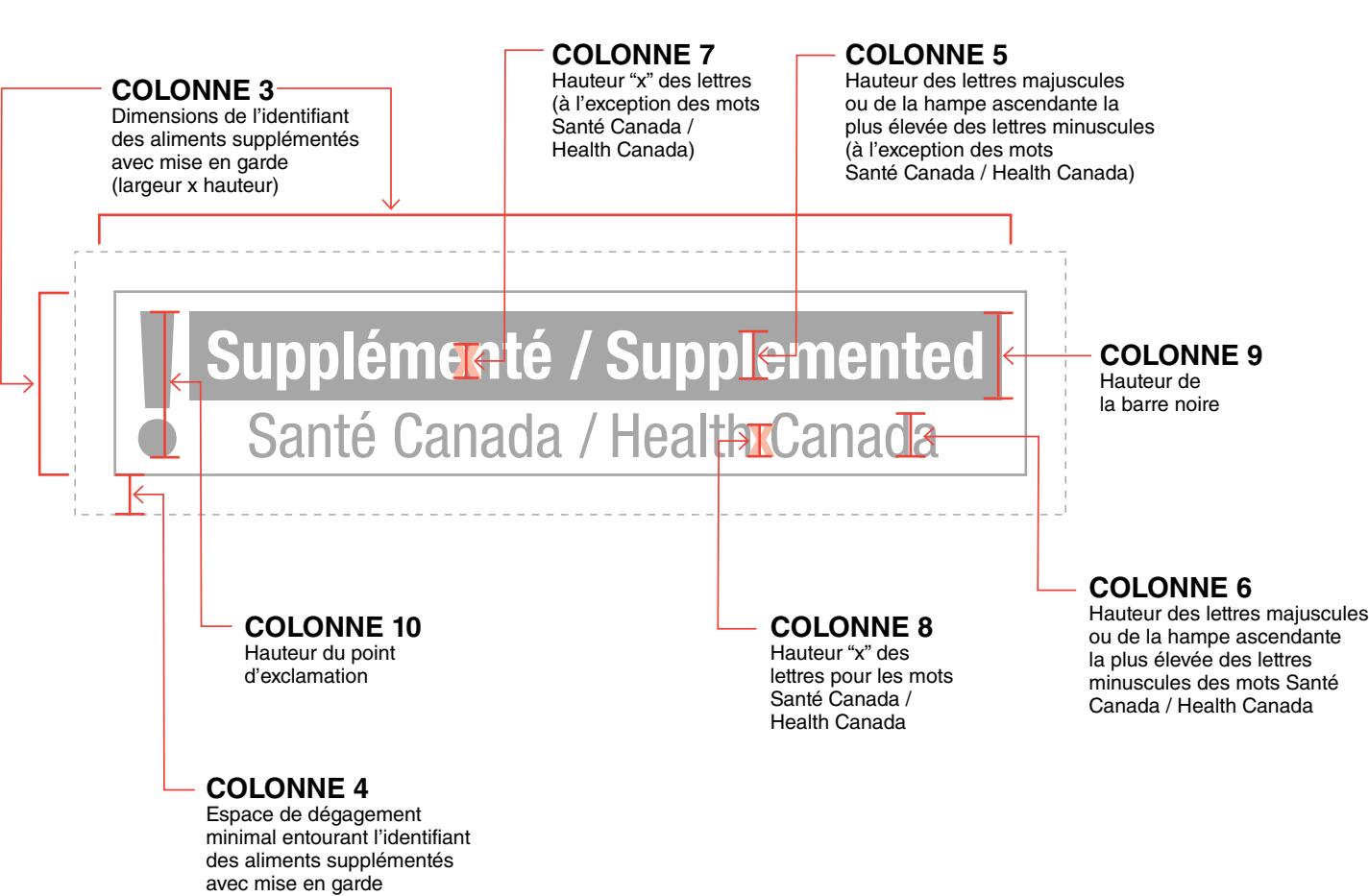
TABLEAU 1
Modèle standard unilingue5

TABLEAU 2
Modèle standard bilingue6

TABLEAU 3
Modèle compact bilingue7

Diagrammes de référence

Modèle standard



Modèle compact

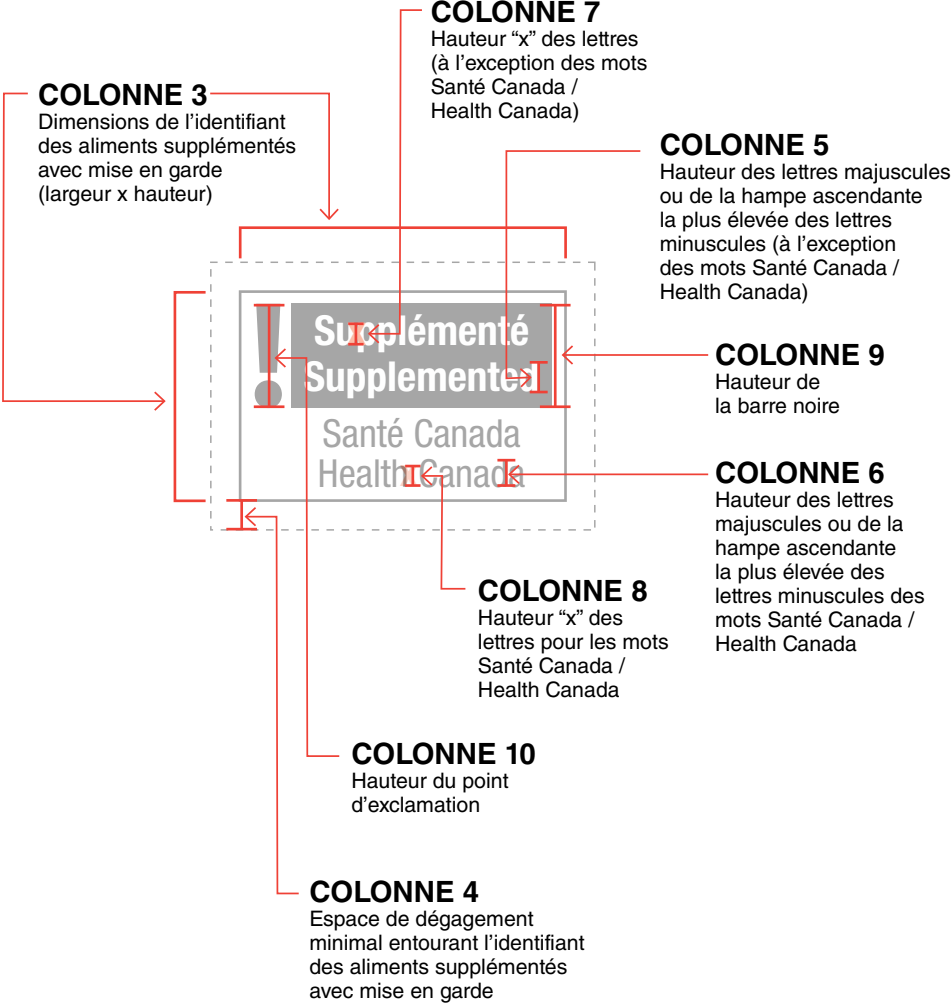


TABLEAU 1

Modèle standard unilingue

Article	COLONNE 1 Plage de la principale surface exposée	COLONNE 2 Identifiant des aliments supplémentés avec mise en garde de l'annexe K.2 du <i>Règlement sur les aliments et drogues</i>	COLONNE 3 Dimensions de l'identifiant des aliments supplémentés avec mise en garde (largeur x hauteur)	COLONNE 4 Espace de dégagement minimal entourant l'identifiant des aliments supplémentés avec mise en garde	COLONNE 5 Hauteur des lettres majuscules ou de la hampe ascendante la plus élevée des lettres minuscules (à l'exception des mots Santé Canada / Health Canada)	COLONNE 6 Hauteur des lettres majuscules ou de la hampe ascendante la plus élevée des lettres minuscules des mots Santé Canada / Health Canada	COLONNE 7 Hauteur “x” des lettres (à l'exception des mots Santé Canada / Health Canada)	COLONNE 8 Hauteur “x” des lettres pour les mots Santé Canada / Health Canada	COLONNE 9 Hauteur de la barre noire	COLONNE 10 Hauteur du point d'exclamation
1	> 600 cm²	1(FS) et 1(AS)	4,42 cm x 1,61 cm	3,0 mm	4,2 mm	3,8 mm	3,0 mm	2,6 mm	7,6 mm	12,7 mm
2	> 450 cm² à ≤ 600 cm²	2(FS) et 2(AS)	3,79 cm x 1,38 cm	2,7 mm	3,7 mm	3,1 mm	2,7 mm	2,3 mm	6,5 mm	10,9 mm
3	> 250 cm² à ≤ 450 cm²	3(FS) et 3(AS)	3,10 cm x 1,13 cm	2,2 mm	3,0 mm	2,5 mm	2,2 mm	1,8 mm	5,4 mm	8,9 mm
4	> 100 cm² à ≤ 250 cm²	4(FS) et 4(AS)	2,50 cm x 0,92 cm	1,7 mm	2,4 mm	2,0 mm	1,7 mm	1,4 mm	4,3 mm	7,2 mm
5	> 30 cm² à ≤ 100 cm²	5(FS) et 5(AS)	1,87 cm x 0,69 cm	1,3 mm	1,8 mm	1,6 mm	1,3 mm	1,1 mm	3,2 mm	5,4 mm
6	≤ 30 cm²	6(FS) et 6(AS)	1,65 cm x 0,65 cm	1,1 mm	1,6 mm	1,6 mm	1,1 mm	1,1 mm	3,0 mm	5,1 mm

FS : Français Standard
AS : Anglais Standard

TABLEAU 2
Modèle standard bilingue

Article	COLONNE 1 Plage de la principale surface exposée	COLONNE 2 Identifiant des aliments supplémentés avec mise en garde de l'annexe K.2 du <i>Règlement sur les aliments et drogues</i>	COLONNE 3 Dimensions de l'identifiant des aliments supplémentés avec mise en garde (largeur x hauteur)	COLONNE 4 Espace de dégagement minimal entourant l'identifiant des aliments supplémentés avec mise en garde	COLONNE 5 Hauteur des lettres majuscules ou de la hampe ascendante la plus élevée des lettres minuscules (à l'exception des mots Santé Canada / Health Canada)	COLONNE 6 Hauteur des lettres majuscules ou de la hampe ascendante la plus élevée des lettres minuscules des mots Santé Canada / Health Canada	COLONNE 7 Hauteur “x” des lettres (à l'exception des mots Santé Canada / Health Canada)	COLONNE 8 Hauteur “x” des lettres pour les mots Santé Canada / Health Canada	COLONNE 9 Hauteur de la barre noire	COLONNE 10 Hauteur du point d'exclamation
1	> 600 cm²	1(SB)	6,29 cm x 1,28 cm	2,5 mm	3,4 mm	3,2 mm	2,5 mm	2,3 mm	6,1 mm	10,1 mm
2	> 450 cm² à ≤ 600 cm²	2(SB)	5,40 cm x 1,10 cm	2,1 mm	2,9 mm	2,7 mm	2,1 mm	1,9 mm	5,2 mm	8,7 mm
3	> 250 cm² à ≤ 450 cm²	3(SB)	4,50 cm x 0,93 cm	1,7 mm	2,4 mm	2,2 mm	1,7 mm	1,5 mm	4,4 mm	7,2 mm
4	> 100 cm² à ≤ 250 cm²	4(SB)	3,60 cm x 0,76 cm	1,4 mm	1,9 mm	1,9 mm	1,4 mm	1,3 mm	3,5 mm	5,9 mm
5	≤ 100 cm²	5(SB)	2,97 cm x 0,63 cm	1,1 mm	1,6 mm	1,6 mm	1,1 mm	1,1 mm	2,9 mm	4,9 mm

SB : Standard Bilingue

TABLEAU 3
Modèle compact bilingue

Article	COLONNE 1 Plage de la principale surface exposée	COLONNE 2 Identifiant des aliments supplémentés avec mise en garde de l'annexe K.2 du <i>Règlement sur les aliments et drogues</i>	COLONNE 3 Dimensions de l'identifiant des aliments supplémentés avec mise en garde (largeur x hauteur)	COLONNE 4 Espace de dégagement minimal entourant l'identifiant des aliments supplémentés avec mise en garde	COLONNE 5 Hauteur des lettres majuscules ou de la hampe ascendante la plus élevée des lettres minuscules (à l'exception des mots Santé Canada / Health Canada)	COLONNE 6 Hauteur des lettres majuscules ou de la hampe ascendante la plus élevée des lettres minuscules des mots Santé Canada / Health Canada	COLONNE 7 Hauteur “x” des lettres (à l'exception des mots Santé Canada / Health Canada)	COLONNE 8 Hauteur “x” des lettres pour les mots Santé Canada / Health Canada	COLONNE 9 Hauteur de la barre noire	COLONNE 10 Hauteur du point d'exclamation
3	> 250 cm² à ≤ 450 cm²	1(CB)	2,17 cm x 1,40 cm	1,5 mm	2,0 mm	1,9 mm	1,5 mm	1,4 mm	6,9 mm	6,9 mm
4	> 100 cm² à ≤ 250 cm²	2(CB)	1,75 cm x 1,14 cm	1,2 mm	1,6 mm	1,6 mm	1,2 mm	1,1 mm	5,6 mm	5,6 mm
5	≤ 100 cm²	3(CB)	1,66 cm x 1,09 cm	1,1 mm	1,6 mm	1,6 mm	1,1 mm	1,1 mm	5,3 mm	5,3 mm

CB : Compact Bilingue